



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 0 2 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 2 / 0 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7642

## 1 Intitulé du projet

Construction d'une salle multisports et de loisirs intergénérationnelle sur la commune de Bouchemaine  
Département de Maine-et-Loire

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Alter public

N° SIRET

5 2 8 8 4 8 1 5 3 0 0 0 2 9

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

BALLARINI

Raison sociale

Au nom et pour le compte de Bouchemaine

Type de société (SA, SCI...)

Société Publique Locale

Monsieur

Prénom(s)

Michel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus 44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs	Le projet comprend la construction d'une salle sports/loisirs et d'un parking comportant 200 places de stationnement.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- la construction d'une salle multisports et de loisirs, comprenant les équipements suivants :
  - au rez-de-chaussée : un plateau sportif de pratique du basket, un plateau sportif de pratique du tennis de table, une zone de vestiaires associés aux locaux d'usage sportif, un espace de bureaux/salles de réunion affectés aux associations (salle de réunion partagée, coworking association, local ADMR, local Bouchemaine Multi-Loisirs), un bureau pour le personnel et un local infirmerie/anti-dopage, 2 salles d'activités mutualisées, une salle d'activités festives modulable, un hall d'accueil avec buvette, des locaux connexes à ces différents espaces
  - au R+1 : une salle de convivialité modulable, des locaux connexes (réserve bar, rangements, vestiaires, ...)
- la réalisation d'aménagements extérieurs : voies de desserte, aires de stationnement (200 places voitures et 90 places vélos), espaces paysagers, cheminements

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

La commune de Bouchemaine a engagé une réflexion sur l'évolution du complexe sportif du Petit Vivier, arrivé à saturation compte tenu du nombre de disciplines et d'adhérent.e.s utilisant l'équipement. Une étude préalable du site, avec état des lieux, diagnostic d'usages et programmation a été réalisée par le CAUE (cf. annexe 8.2.1)

La dynamique de la vie associative et sportive à Bouchemaine a conduit à se projeter sur un nouvel équipement principalement dédié à la pratique du tennis de table et du basket. Les besoins pour ces deux disciplines ont été évalués ainsi : salles de pratique sportive pour le tennis de table et pour le basket, vestiaires, sanitaires, espaces de convivialité, rangements, local ménage...

La réflexion a évolué vers l'intégration de 2 espaces pouvant accueillir des activités de loisirs, associations, et salle à destination de la population.

La disponibilité foncière sur le site du Artaud accueillant déjà tennis, skatepark et football, permet de créer le nouvel équipement, au sein du pôle sportif, en prenant en compte certaines contraintes techniques : maintien des activités existantes, réorganisation des accès et stationnements pour l'ensemble des équipements...

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les étapes suivantes :

- pour les espaces extérieurs
  - Terrassement pour réalisation du bassin de rétention et plateforme bâtiment
  - Fond de forme voirie et stationnement incluant les réseaux gravitaires et divers
  - Fin des travaux de voirie
- pour le bâtiment
  - Gros œuvre : fondations, dallages, maçonneries, escaliers, planchers, ascenseur, ouvrages divers, parements, enduits intérieurs et chapes
  - Charpente bois, murs ossatures bois, bardage, parements intérieurs acoustiques, gradins
  - Étanchéité
  - Menuiseries extérieures aluminium
  - Métallerie : menuiserie acier, garde-corps et mains courantes, cloisons grillagées
  - Menuiseries intérieures bois, agencement
  - Cloisons, doublages, plafonds, plafonds suspendus
  - Carrelage, faïence, sols souples, sols sportifs
  - Peinture
  - Équipements sportifs
  - Appareil élévateur
  - Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation
  - Electricité
  - Photovoltaïque

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment et les espaces extérieurs seront gérés et entretenus par la commune de Bouchemaine.

Le fonctionnement de la salle prévoit : entraînements et matchs dans les salles de tennis de table et de basket, activités de loisirs dans les salles d'activités (peinture sur soie, chorale, couture, ...) et réceptions dans la grande salle de 200 m<sup>2</sup> en week-end à destination des boucheménois (fêtes de famille, etc.)

Le planning prévisionnel hebdomadaire d'occupation des salles communales figure en annexe 8.2.2.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction de la salle du Artaud est soumis au dépôt d'un dossier de demande de permis de construire au titre des articles L421-1 et R421-14 du Code de l'urbanisme

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale parcelle / Surface concernée par les aménagements	5,6 ha / 2,4 ha
Surface bâtiment	3 302 m <sup>2</sup>
Surfaces utiles de programmation du complexe sportif et associatif	2 833 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale du bâtiment	10.03 m
Surfaces parking / nombre de places	4673 m <sup>2</sup> / 200 pl (dont 61 exist)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : / Voie : RD111 / Rue du Artaud

Lieu-dit :

Localité : Bouchemaine

Code postal : 4 9 0 8 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 0 ° 6 1 , 2 8 " O Lat. : 4 7 ° 4 3 , 3 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi d'Angers Loire Métropole - Zone N : Zone naturelle et forestière - Secteur NL : Secteur destiné aux activités de loisirs, sportives, culturelles, touristiques, d'hébergement hôtelier

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé : - à environ 600 m de la limite de la ZNIEFF de type 1 n°520014647 "Prairies et Rochers de la Baumette" - à environ 400 m de la ZNIEFF de type 2 n°520015393 "Basses vallées angevines" (cf. Etude biodiversité en annexe 8.2.6)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé sur un territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Agglomération d'Angers. Sur le secteur d'étude, les niveaux de bruit modélisés (indicateur global intégrant jour/soirée/nuit = Cumul type A Lden) sont compris entre 56 et 65 dB(A) pour la parcelle du projet et entre 65 et 70 dB(A) pour la RD102.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé dans le Site Patrimonial Remarquable de Behuard, Bouchemaine, Savennières (SPR 2105200004) (cf. annexes 8.2.1 Etude CAUE et 8.2.3 Sites patrimoniaux)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur le secteur d'étude dans les données de cadrage (pré-localisation DREAL des Pays de la Loire, PLUi d'Angers Loire Métropole). Sur le site du projet, aucune zone humide n'a été identifiée par les investigations de terrain (pédologie/végétation) (cf. annexe 8.2.4)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bouchemaine est concernée par le PPR inondation (PPRi) du Val du Louet et de la Confluence de la Maine et de la Loire approuvé le 23/02/2021. Le secteur du projet n'est pas concerné par ce risque inondation (cf. annexe 8.2.5).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CCMP (dépôt pétrolier) qui justifiait un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune de Bouchemaine a été démantelé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel, ancien ou en activité, ICPE, site pollué n'est recensé sur le secteur du projet dans les bases de données (source : Géorisques).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé à proximité de la limite ouest du Site inscrit Rives et confluence de la Maine et de la Loire (49SI38) - cf. annexe 8.2.3

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé à environ 400 m des sites Natura 2000 les plus proches (cf. cartographie en annexe 8.1) : SIC FR5200630 (Directive Habitats) « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » et ZPS FR5210115 (Directive Oiseaux) "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé à proximité de la limite ouest du Site classé Confluence Maine-Loire et les Coteaux Angevins (49SC72) - cf. annexe 8.2.3

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas la mise en place de nouveaux prélèvements d'eau. La consommation d'eau est essentiellement liée à l'utilisation des vestiaires et sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur étudié se trouve dans une zone non sujette aux remontées de nappe. Des niveaux d'eau à moins d'1 mètre de profondeur ont été observés dans les piézomètres mis en place sur le site. Ils ne semblent pas correspondre à une nappe souterraine, mais plutôt au stockage d'eaux météoriques en période hivernale (équivalent d'une "nappe perchée").
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux : - déblais de terre végétale : 1 500 m <sup>3</sup> conservés sur site et 3 700 m <sup>3</sup> évacués hors site - déblais de schistes altérés : 500 m <sup>3</sup> réutilisés sur site et 16 000 m <sup>3</sup> évacués hors site Les déblais excédentaires seront évacués vers des filières de revalorisation/réutilisation adaptées à leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'apport de matériaux spécifiques pour la réalisation des espaces publics (béton, pavés, stabilisé...) et la construction du bâtiment (béton, charpente/bardage bois, menuiseries aluminium...)
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux pour la réalisation du bâtiment et des espaces extérieurs nécessite le recours à des ressources naturelles.	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et les équipements existants : - eau potable : alimentation par le réseau à partir de la ressource en eau gérée par Angers Loire Métropole (prélèvement en Loire+nappe alluviale) - rejet eaux usées (sanitaires) vers la station d'épuration de la Baumette
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle non utilisée, entretenue par la commune (fauche d'entretien). Les enjeux de biodiversité sont principalement liés à l'utilisation du site par les oiseaux et les chauves-souris. Le projet intègre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement permettant d'éviter les impacts résiduels négatifs sur la biodiversité (espèces, habitats, trame écologique...). Ces éléments sont détaillés dans l'annexe 8.2.6
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 400 m des sites Natura 2000 les plus proches, qui concernent les prairies de la Baumette au sud d'Angers. Le projet n'aura pas d'impacts directs ou indirects sur ces espaces, ni sur les espèces d'intérêt communautaire qui y sont rattachées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une parcelle non utilisée, ni exploitée, entretenue par fauche et consommera une partie de la prairie occupant le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bouchemaine n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Aucun site susceptible d'induire un risque industriel n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier induira un trafic spécifique : amenée des engins, apports/évacuation de matériaux, déplacements du personnel... Le fonctionnement de l'équipement induira un trafic régulier lié aux activités quotidiennes, avec des pointes liées à certains événements ponctuels. Le trafic se répartira entre les voies du secteur : rue du Artaud, RD111 et RD102. Cette dernière présente une capacité importante, permettant d'accueillir le trafic induit. Le site est aussi desservi par les transports collectifs (arrêt Artaud / Ligne 6 Irigo)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de l'équipement (salle+circulation) est source de bruit. Une étude acoustique, intégrant notamment la prise en compte de la protection du voisinage, a été établie (cf. annexe 8.2.7).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans le secteur affecté par le bruit associé à la RD111 (cf. annexe 8.2.7).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées en phase travaux, en fonction de la typologie des engins de chantier utilisés.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'éclairages (sur bâtiment et parking), conçus de façon à limiter les émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site du projet est exposé aux émissions lumineuses des voiries existantes (rue du Artaud, entrée ZA Brunelleries) et du complexe sportif extérieur voisin
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une limitation de l'imperméabilisation et une collecte des eaux pluviales vers des noues et un bassin enterré de rétention / infiltration, dimensionné pour une occurrence vingtennale.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les milieux récepteurs sont constitués par les horizons sous-jacents pour l'infiltration et un fossé rue du Artaud (bassin versant de la Maine) pour la surverse.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En fonctionnement, le projet générera uniquement des effluents domestiques liés à certains équipements de la salle (buvette, sanitaires). Ces eaux usées seront acheminées à la station d'épuration de la Baumette à Angers, gérée par Angers Loire Métropole et en capacité d'accueillir et de traiter le flux induit.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet correspondent aux déchets de chantier. Ces déchets seront collectés, triés (en fonction de leur typologie), et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées. Par ailleurs, la salle et l'ensemble des espaces extérieurs seront équipés de poubelles pour collecter les déchets de type domestique liés à la fréquentation par le public.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en Secteur Patrimonial Remarquable et à proximité de sites inscrit/classé, avec un cône de perspective depuis le Manoir des Landes (élément architectural de qualité identifié au PLUi). Les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Maine-et-Loire ont été associés à la réflexion sur le projet. Celui-ci prend en compte les enjeux paysagers (SPR, site inscrit, site classé) : hauteur et positionnement du bâtiment, préservation des vues et de la végétation existante (haies, arbres).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un espace actuellement non utilisé et n'induit pas de modification des activités humaines.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures intégrées à la conception du projet (bâtiment et espaces extérieurs) permettant d'éviter les impacts négatifs et favorisant l'insertion environnementale du projet sont les suivantes :

- l'implantation, les dimensions et l'architecture du bâtiment, ainsi que la végétalisation des espaces extérieurs, définies pour optimiser leur intégration dans un espace sensible sur le plan patrimonial/paysager (cf. annexe 8.1.3). Le projet prévoit notamment la préservation d'un cône de visibilité depuis le Manoir des Landes, en lien avec la perspective majeure (ou faisceau de perspective) associée au SPR (cf. étude CAUE en annexe 8.2.1)
- les mesures de préservation et de renforcement de la biodiversité sur le site : maintien de la végétation existante (haies, prairie), réensemencement de milieux dégradés, plantations complémentaires (haies, arbres isolés ou en bosquets), installation de gîtes à chiroptères et d'hibernaculums, création d'une zone alimentée par les eaux pluviales pour obtenir un gradient d'humidité élevé, limitation de l'éclairage sur l'ensemble du site (éclairage par détection sur le bâtiment, étude spécifique sur les parkings, absence d'éclairage sur les espaces verts), enlèvement d'espèces exotiques envahissantes (cf. annexe 8.2.6).
- la conception optimale du bâtiment en matière de consommation énergétique (étude spécifique d'efficacité énergétique été/hiver, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques en toiture - cf. annexe 8.2.8).
- les mesures d'isolement acoustique du bâtiment pour assurer la protection du voisinage vis à vis d'éventuelles nuisances sonores (cf. annexe 8.2.7).
- la desserte du site par le réseau de bus urbain (arrêt Artaud au droit du site) et l'implantation sur le parvis du bâtiment de 90 places de stationnements vélos.
- la limitation de l'imperméabilisation (stationnements pavés à joints poreux) et la gestion des eaux pluviales par rétention/infiltration + régulation hydraulique.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction et d'implantation de la salle du Artaud sur la commune de Bouchemaine intègre dans sa conception la prise en compte des enjeux environnementaux globaux (énergie, gestion des eaux...) et spécifiques au site (sensibilité patrimoniale et paysagère, enjeux de biodiversité sur le site et trame écologique environnante).

Compte tenu de ces éléments et des bénéfices que le projet apportera à la population, il ne paraît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale pour ce projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8.2.1 Etude préalable (étude de site, diagnostic d'usages, programmation) CAUE de Maine-et-Loire 8.2.2 Planning prévisionnel hebdomadaire d'occupation des salles communales 8.2.3 Sites patrimoniaux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	8.2.4 Diagnostic zones humides 8.2.5 Extrait du Plan de Prévention du Risque Inondation 8.2.6 Etude Faune - Flore - Habitats naturels	<input checked="" type="checkbox"/>
3	8.2.7 Notice acoustique APD - Salto Ingénierie 8.2.8 Notice STD (Simulation Thermique Dynamique) APD - CRR Ingénierie	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BALLARINI

Prénom Michel

Qualité du signataire Directeur général d'Alter Public

À Angers

Fait le 09/02/2024

alter public  
48 C Boulevard Foch  
BP 80110  
49101 Angers cedex 02  
Siren 528 848 353  
au nom et pour le compte  
de la ville de Bouchemaine

Signature du (des) demandeur(s)

